

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée
en nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui
aura lieu le jeudi 28/4/2011 à la Maison communale à
Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 20 avril 2011
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 31 mars 2011 : Approbation
2. Compte de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2010 : Approbation
3. Compte de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2010 : Approbation
4. Compte de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx : Exercice 2010 : Approbation
5. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2010 : Approbation
6. Budget de l'Eglise Protestante de Gembloux : Exercice 2010 : Modification budgétaire n°1 :
Service ordinaire : Approbation
7. Compte de l'Eglise Protestante de Gembloux : Exercice 2010 : Approbation
8. RFC Meux : Convention de bail emphytéotique : Prolongation : Décision
9. INASEP : Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2011 : Reconduction du mandat du
Commissaire-Réviseur : Approbation
10. Patrimoine communal : Acquisition d'une parcelle de terrain : Section de Rhisnes : Décision
11. Administration communale : Mise à jour du parc informatique : Acquisition de fournitures :
Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

12. Patrimoine communal : Fourniture et pose d'une porte de hangar : Section de Villers-Lez-Heest : Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Service des travaux ; Acquisition d'avaloirs : Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
14. INASEP : Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé : Droit de tirage 2010-2012 : Approbation
15. Droit de tirage 2010-2012 : Entretien de voiries : Décision
16. Patrimoine communal : Réfection d'un chemin agricole : Section de Meux : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
17. Service environnement : Acquisition de produits phytopharmaceutiques : Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
18. Patrimoine communal : Remplacement d'une chaudière : Section de Meux : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
19. Patrimoine communal : Remplacement d'une chaudière : Section d'Emines : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
20. Patrimoine communal : Remplacement d'une chaudière : Section de Saint-Denis : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
21. Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2010 : Octroi d'un subside : Décision

HUIS-CLOS:

22. Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I: Décision
23. Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

24. Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion catholique à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
25. Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de morale à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
26. Nomination à titre définitif d'un maître spécial de psychomotricité à temps partiel (7 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
27. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
28. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
29. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
30. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
31. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
32. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
33. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
34. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
35. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
36. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
37. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
38. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à temps partiel (14 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
39. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
40. Ratification des désignations d'une maîtresse spéciale de religion protestante temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
41. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

Commentaires

1, /

2.

	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010
Recettes	21.822,30€	19.855,44€	21.363,50€
Dépenses	16.284,32€	19.855,44€	18.447,86€
Boni	5.537,98€	0	2.915,64€

3.

	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010
Recettes	21.749,36€	14.133,79€	16.453,95€
Dépenses	17.515,23€	14.133,79€	13.433,18€
Boni	4.234,13€	0	3.020,77€

4.

	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010
Recettes	25.607,97€	32.971,48€	37.692,99€
Dépenses	13.656,27€	32.971,48€	28.490,69€
Boni	11.051,70€	0	9.202,30€

5.

	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010
Recettes	100.467,14€	95.402,83€	30.719,74€
Dépenses	92.335,10€	95.402,83€	29.797,56€
Boni	8.132,04€	0	922,18€

6.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	20.989€	20.989€	0
Majoration des crédits	0	0	0
Nouveau budget	20.989€	20.989€	0

La participation communale demeure inchangée car certaines dépenses budgétées n'ayant pas été réalisées, les montants correspondants ont été affectés à d'autres débours pour lesquels à l'inverse, les sommes prévues se sont avérées insuffisantes.

7.

	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010
Recettes	22.321,14€	20.989€	21.809,96€
Dépenses	19.713,32€	20.989€	20.406,84€
Boni	2.607,82€	0	1.402,61€

8. Le RFC Meux projette la réalisation de divers travaux d'amélioration de ses infrastructures sises sur des terrains communaux affectés d'un bail emphytéotique.

Le financement de ce chantier devrait reposer idéalement sur une subvention conséquente de la Région Wallonne qui exige pour envisager l'étude de pareille aide financière, que le bénéficiaire de celle-ci puisse se prévaloir d'une occupation future minimale de 20 années.

Le bail emphytéotique dont ce club sportif dispose à ce jour, ne présente plus pareille durée résiduelle. Aussi, il est proposé pour satisfaire à cette condition, de postposer l'échéance en conséquence.

9. /

10. Le 23 avril 2009, le Conseil approuvait le projet de rénovation de la rue de Saint-Denis à Rhisnes. La réalisation de ce chantier a nécessité, dans le cadre de la création d'un trottoir le long de cette voirie, une emprise de 86 ca dans une propriété privé.

L'estimation de cette bande de terrain effectuée par le Comité d'Acquisition d'Immeubles, s'élève à 11.000€

Il revient au Conseil de marquer son accord sur cette transaction et son montant.

11. Les principaux serveurs des services de l'Administration communale ainsi que la majorité des postes clients sont âgés de plus de 5 ans.

Afin de soulager ces derniers, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un serveur plus performant et d'y centraliser les applications logées jusqu'à ce jour au niveau des PC individuels.

Le devis estimatif avoisine 10.500€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée

12. Une erreur dans la manipulation d'un engin de levage a lourdement endommagé une partie de l'entrepôt communal de Villers-Lez-Heest. En urgence, le Collège Communal a pris les dispositions nécessaires à la sécurisation et à la réparation des lieux.

Parmi les opérations de remise en état, figurait le remplacement de la grande porte d'accès à ces locaux dont le coût a atteint 5.929€ TVAC.

Conformément au contenu de l'article L1222-3 § 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, pareil exercice par le Collège des attributions habituellement dévolues au Conseil, doit être porté à la connaissance de ce dernier.

13. Il est proposé de réaliser un marché public pour l'achat d'avaloirs.

Le devis estimatif s'élève à 4.800€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée

14.- 15.

Afin de répondre au mieux aux attentes des communes en matières de réfection de voiries et plus particulièrement des dégradations subies par celles-ci durant les derniers hivers, le Gouvernement Wallon a décidé d'octroyer à cette fin aux Pouvoirs locaux des subsides dont l'importance varie en fonction d'une clé de répartition calculée au prorata du kilométrage de voiries communales, du nombre de la population et du revenu moyen par habitant.

Cette opération s'inscrit dans la philosophie de la Déclaration de politique régionale qui affirme la volonté du Gouvernement Wallon de garantir aux citoyens la possibilité de circuler en toute sécurité sur un réseau routier de qualité mais également d'assurer une répartition des aides financières aux Communes sur base de critères objectifs et transparents.

Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de confier aux techniciens de celle-ci non seulement l'examen de ce dossier de réfection des voiries dans le cadre du droit de tirage 2010.-2012, et la rédaction du cahier spécial des charges y afférent, mais également la direction et la surveillance de ce chantier.

Par ailleurs la coordination en matière de sécurité et de santé, lui incombera aussi.

Le coût total de ces travaux, hors frais d'étude, s'élèvera à 406.161,31€ et sera financé à hauteur de 235.000€ par des subsides régionaux.

Sont concernées outre la place Severin, les rues de la Laderie, de la Grippelotte, de Tripsée, de la Falize, de Saint-Denis, Reine Elisabeth, de la Spaumerie, du Trenoy, Ange du Paradis, de Cannevaux, de la Pommelée Vache et du Bailli.

16. La réfection du chemin agricole de la rue de Tripsée à Meux s'avère indispensable. Ce chantier d'un coût total de 113.617,19€ TVAC est susceptible d'être subsidié à hauteur de 60% par l'Office Wallon de Développement rural (OWDR en abrégé)

Mode de marché : adjudication publique.

17. Comme chaque année, le retour de la bonne saison et l'éveil de la végétation coïncide avec la commande de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des abords de voiries et des cimetières. Le devis estimatif atteint 4.500€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

18. – 19. – 20.

Le 26 août 2010, le Conseil confiait à l'INASEP l'étude du remplacement de diverses chaudières réparties dans de multiples bâtiments communaux.

Pour rappel, ces projets bénéficient de promesse de subsides UREBA à hauteur de 90% de leurs coûts, et d'une intervention d'Idefin pour la totalité du solde dans le cadre du plan UREPER.

Les devis estimatifs s'élèvent à 39.851,35€ TVAC, 31.042,55€ TVAC et 30.437,55€ TVAC pour respectivement la crèche de Meux, l'école de d'Emines et celle de Saint-Denis.

Mode de marché : procédure négociée.

21. Le budget 2010 de la Fabrique d'Eglise d'Emines voté par le Conseil en séance du 29 octobre 2009, comprenait au service extraordinaire l'inscription d'un subside communal de 50.000€ pour le financement des travaux de renouvellement de la couverture du clocher et d'étanchéité de la façade ouest de l'église.

Le marché public réalisé par ladite Fabrique a été attribué au montant de 37.592,56€ et dûment réalisé. Celle-ci sollicite à présent le versement du subside promis afin de s'acquitter du paiement du montant des factures en sa possession.